



## Accueil extrascolaire

Octobre 2023

### Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) Ecole communale de Perwez – *Les Explor'acteurs*

Ce règlement d'ordre intérieur lie d'une part, l'opérateur d'accueil Anim'Mômes, et d'autre part, les parents qui confient leur.s enfant.s à cet opérateur d'accueil. La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation du présent R.O.I. et la confiance accordée à l'ASBL Anim'Mômes.

#### 1. Nos services d'Accueil Temps Libre en période scolaire

##### L'accueil extrascolaire

Les parents ont la possibilité de confier leur.s enfant.s scolarisé.s à l'école communale de Perwez, à l'accueil extrascolaire qui est organisé avant et après l'école.

Horaire de l'accueil extrascolaire :

- Du lundi au vendredi de **7h00 à 8h30**
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **15h30 à 18h00**
- Le mercredi de **12h30 à 13h30**

Le service est **payant** (0.50 € par 1/4h entamé) :

- du lundi au vendredi de **7h00 à 8h15**
- lundi, mardi, jeudi et vendredi de **15h35 à 18h00**
- le mercredi de **12h45 à 13h30**

##### Les Mercr'Libres (voir aussi le R.O.I. des Mercr'Libres)

L'enfant ne participe pas aux activités des Mercr'Libres :

- Accueil payant de **12h45 à 13h30**

À **13h30**, les enfants toujours présents à l'école sont **automatiquement** intégrés aux *Mercr'Libres*.

L'enfant participe aux activités des Mercr'Libres : un forfait de **7 €** comprend :

- L'accueil de **12h45 à 13h30**
- Les activités ludiques variées de **13h30 à 16h00** (affiché dans les valves)
- L'accueil de **16h00 à 18h00**

Il est demandé aux parents de ne pas venir chercher les enfants entre 13h30 et 16h00 afin de respecter les plages d'animation. Pour les plus petits, une sieste est organisée dans la mesure du possible en fonction de l'activité proposée. Les enfants qui souhaitent travailler pour l'école peuvent le faire en dehors du temps d'activité.

##### Les Journées Ludiques (pendant les journées pédagogiques)

Un accueil et des activités ludiques sont organisés durant ces journées. Le service comprend les forfaits suivants :

**Forfait 1** : de **7h00 à 13h00** : **5 €** - **Forfait 2** : de **12h00 à 18h00** : **5 €**- **Forfait 3** : de **7h00 à 18h00** : **8 €**

L'inscription préalable est obligatoire auprès des accueillants ou sur [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com) .

##### Les Journées Détentes (le 27 septembre en jour ouvré et le *Mardi gras*)

Un accueil et des activités ludiques sont organisés durant ces journées, **UNIQUEMENT** à l'école communale *Les Explor'acteurs*. Les enfants des autres implantations peuvent y participer, ainsi que les enfants de l'école libre JP2.

**Horaire** : accueil matin de 7h à 9h – activités de 9h à 15h30 – accueil soir de 15h30 à 18h

**Prix** : forfait de **15 €** / enfant – Famille de 3 enfants **présents** : **12 €** / enfant

L'inscription préalable est obligatoire au 081 649 276 ou sur [extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com)

Ces services payants sont destinés exclusivement aux enfants scolarisés dans les écoles communales de Perwez. Une collaboration existe avec l'école libre Jean-Paul II pour accueillir les enfants les mercredis après-midi scolaires.

## Modalités financières

Les factures d'accueil sont envoyées par e-mail (par défaut) au début du mois suivant. Elles doivent être acquittées **pour le 5 du mois suivant la facturation**.

Pour les enfants présents au soutien scolaire (de 15h35 à 16h20), les 3 premiers ¼ d'heure sont *neutralisés* pour la facturation d'Anim'Mômes (puisque ce temps est déjà facturé par l'école).

En cas de **garde alternée entre deux parents** et si vous souhaitez une **facturation séparée**, merci de contacter Anim'Mômes de préférence par e-mail ([extrascolperwez@gmail.com](mailto:extrascolperwez@gmail.com)) ou par tél. (081 649 276).

En cas de souci quel qu'il soit au sujet de la facturation et des paiements, merci de contacter **exclusivement** le Directeur M. Paul FRAITEUR (et pas les accueillants SVP !).

Les versements sont à effectuer sur le compte "Anim'Mômes Perwez" : **BE59 0910 1921 5426**

Si vous n'utilisez pas le QR code, merci de bien vouloir mentionner **uniquement** la communication structurée indiquée sur la facture et de respecter strictement les échéances de paiement.

En cas de retards à répétition, des **frais de rappel** (de 6 puis 12 €) vous seront portés en compte.

Si vous le souhaitez, vous pouvez payer une provision afin d'éviter d'avoir régulièrement des petits montants à payer.

### **EN CAS DE RETARD LE SOIR :**

- Prévenir l'accueil extrascolaire de Perwez au **0483 589 310** afin que l'on puisse aussi et surtout rassurer l'enfant.
- **Prendre SVP vos dispositions** afin de rechercher une solution pour que votre enfant soit repris au plus tard à 18h00 par une tierce personne. Si cette personne ne figure pas parmi les personnes autorisées sur la fiche d'inscription, l'envoi préalable d'un SMS au 0483 589 310 est requis en mentionnant les nom et prénom + remarques éventuelles).
- **Au-delà de 18h00, les tarifs spéciaux sont d'application :**
  - **2 €** pour le 1<sup>er</sup> ¼ heure entamé
  - **5 €** à partir du 2<sup>ème</sup> ¼ heure entamé

La **gratuité** sera accordée au **3<sup>e</sup> enfant présent** (accueil, *Mercr'Libres* & Journées ludiques) d'une même famille à condition d'être en ordre de paiement. **Exception** : pas de gratuité pour les ¼ d'heure de retard.

## **2. Nos services d'Accueil Temps Libre en période de vacances**

**Les Journées Amusement & Découvertes (J.A.D.)** Voir aussi R.O.I. des J.A.D.

Des activités thématiques (voir folder) sont organisées aux périodes de congés non fériés suivantes :

- 1 semaine aux congés d'Automne et de détente (Carnaval) & 1 semaine aux vacances de Printemps à l'école communale de Perwez.
- Les 2 premières semaines d'août à l'école communale d'Orbais (maternelles) et au Kibboutz (primaires).

Les prix sont fixés à **105 €** la semaine – Famille de 3 enfants présents : **90 €** / enfant.

## **3. Une fiche d'inscription unique valable pour tous les temps d'accueil et d'activité**

Une fiche d'inscription doit être remplie obligatoirement et préalablement pour participer aux accueils et activités.

Ce document comporte un volet administratif et une fiche médicale.

Tout changement important devra être communiqué au plus vite, de préférence par e-mail.

Par défaut, en signant la fiche d'inscription, les parents autorisent l'utilisation restreinte de photos de leur enfant dans le cadre des activités de l'ASBL, sauf mention contraire.

## **4. Engagements**

**L'équipe Anim'Mômes s'engage à :**

- accueillir les parents et les enfants avec bienveillance ;
- permettre à chaque famille de pouvoir bénéficier des services d'accueil en étant à leur écoute ;
- relayer les informations aux parents et aux enseignants quand cela est nécessaire ;
- privilégier le dialogue avec les parents, les enfants et l'équipe scolaire ;
- veiller à l'épanouissement et à la sécurité des enfants durant les temps d'accueil ;
- expliquer aux enfants les règles de vie en groupe + définir les espaces de jeux et les zones non autorisées ;
- participer activement aux réunions et concertations ainsi qu'au programme de formations obligatoires ;
- entretenir les liens avec l'ONE.

### **Les Parents s'engagent à :**

- compléter la fiche d'inscription – incluant un volet médical – à l'accueil extrascolaire dès la première présence ;
- accompagner l'enfant jusqu'à l'accueil afin qu'il puisse effectuer en douceur la transition entre la famille et l'école ;
- ne pas déposer un enfant à l'école si l'accueil n'est pas encore opérationnel ;
- signaler l'arrivée et le départ des enfants sans délai (pour une question d'assurance, il est strictement interdit de demander aux enfants d'attendre devant l'école ou dans les couloirs) ;
- conduire leur enfant avant 8h si le petit déjeuner doit être pris à l'accueil extrascolaire ;
- ne pas s'attarder dans l'espace d'accueil et dans la cour ;
- autoriser préalablement par écrit ou par SMS les accueillants si l'enfant est repris par une tierce personne ;
- fournir un certificat médical autorisant l'administration d'un médicament à l'enfant par un accueillant si besoin ;
- adapter la tenue vestimentaire (pouvant être salie) des enfants aux activités intérieures et extérieures durant les temps libres, les *Mercrè'Libres*, les journées ludiques et les JAD ;
- ne pas intervenir dans l'enceinte de l'école pour régler des conflits, que ce soit avec des enfants ou d'autres parents ;
- privilégier le dialogue avec les accueillants et/ou les responsables de l'ASBL Anim'Mômes.

## **5. Les règles de vie en groupe**

Les règles de vie en groupe existent dans tous les temps d'accueil et d'activités. Elles ont pour but d'amener un cadre et de permettre à tous les enfants d'avoir une place au sein du groupe et d'y être respecté. Il est important que chaque personne les comprenne et les respecte (accueillants, enfants et parents). Elles sont réexpliquées aux enfants régulièrement.

### **Les 4 règles de base sont :**

1. ***Je me respecte et je respecte l'autre.*** *Je prends le temps de boire, manger, me protéger du mauvais temps... et je m'adresse aux autres sans violence physique ni verbale, j'utilise des mots qui ne blessent pas les autres.*
2. ***Je respecte le matériel et mon environnement.*** *Je prends soin des jeux, du mobilier mis à ma disposition... et je respecte les locaux d'accueil, la cour de récréation, les plantations, les sanitaires...*
3. ***Je préviens un.e accueillant.e lorsqu'il y a un problème, quel qu'il soit.*** *Je ne laisse pas une situation qui me pose problème sans en parler à un.e accueillant.e.*
4. ***Je préviens toujours un.e accueillant.e avant de quitter l'école ou l'accueil extrascolaire.*** *Pour ma sécurité aussi, je vais dire « au revoir » à l'accueillant.e lorsque je retourne avec mes parents.*

Ces 4 règles forment le support pour amener l'enfant à réfléchir sur ses agissements lorsqu'ils ne correspondent pas à ce qu'on attend de lui. Tout débordement est géré par les accueillant.es. Ils/elles peuvent demander l'intervention de la direction lorsque cela est nécessaire. En cas de débordements graves ou répétitifs, celle-ci pourra rencontrer les parents et définir ensemble des mesures à prendre avec l'enfant.

D'autres règles plus spécifiques peuvent exister. Exemple : une règle propre à la zone foot.

### **Déontologie et confidentialité**

Les renseignements fournis dans la fiche d'inscription sont confidentiels et ne sont utilisés que dans le cadre strict de l'accueil extrascolaire et de l'école. Aucune information émanant de ce document ne sera accessible aux personnes extérieures à l'équipe d'encadrement.

\*\*\*